



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2022

N° 2022 – 113

**Objet : Acquisition parcelle AN 335p, rue du Pré du Pas**

**Rapporteur : Madame CAUBEL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le neuf novembre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mme QUELLARD, Maire.

**Adjoints :**

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

**Conseillers Municipaux :**

M. BOUCHER, Mme FALLER, M. POIGNAN, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, Mme PONTTHOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, M. EVAIN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme BLANCHET représentée par Mme FALLER

M. LACROIX représenté par Mme CAUBEL

**Secrétaire de séance :**

Mr BRUNEAU

**Objet : Acquisition parcelle AN 335p, rue du Pré du Pas**

Monsieur et Madame Marc HIVERT se sont rapprochés de la Commune en vue de la vente d'une surface d'environ 980 m<sup>2</sup> (à définir après bornage) sur leur propriété rue du Pré du Pas.

Cette parcelle jouxte le Centre Technique Municipal et permettra d'optimiser le stockage extérieur réparti actuellement sur différents sites de la zone d'activités.

Cette transaction est convenue sur la base de 72 €/m<sup>2</sup>.

La Commission de Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'acquisition de la parcelle AN 335p rue du Pré du Pas auprès de Monsieur et Madame HIVERT au prix de 72 €/m<sup>2</sup> et d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer la promesse de vente.

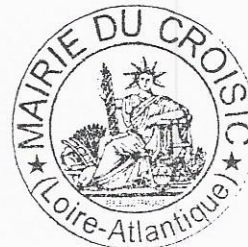
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jacques BRUNEAU

Le Croisic, le 16 novembre 2022.

Le Maire,  
Michèle QUELLARD



Pièce-annexe : plan

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

